

que cas, le nombre de tonnes par mille et le coût.

(c) La quantité brute de rails enlevés pendant ladite période et la quantité brute de rails substitués ; et le coût, porté au compte du capital pour l'enlèvement des vieux rails et leur remplacement par de nouveaux, et le coût du transport des rails et des matériaux à l'endroit d'où ils ont été enlevés et où ils ont été enlevés et où ils ont été posés.

(d) De quelle manière on a disposé des rails et attaches ainsi enlevés ; s'ils ont été employés de nouveau sur les chemins de fer de l'Etat, quand, où et dans quelle mesure, à quel prix ils ont été posés de nouveau et à quel compte le coût a été porté. S'ils n'ont pas servi de nouveau, dans quelle mesure ; s'ils sont en magasin, et où ; quelle valeur leur est attribuée et à quel compte cette valeur est portée ; s'ils ont été inscrits au crédit du capital ou au compte des frais d'exploitation, quand, comment et pour quel montant.

(e) S'ils ont été vendus, quelle quantité a été ainsi vendue, pour quel prix, quand et à qui ; et où ils ont été livrés pour ce prix ; à quel compte les produits de la vente ont été crédités.

M. EMMERSON : Afin d'obtenir tous les renseignements voulus à ce sujet je ferais observer à l'honorable député qu'il serait préférable de modifier la date désignée dans la motion et de remonter encore plus loin vers le passé.

M. FOSTER : Reculez cette date, à votre gré ; seulement je ne voudrais pas vous donner un surcroît de travail.

M. EMMERSON : Je ne prétends nullement remonter dans le passé, jusqu'au déluge universel ; mais contentons-nous de fixer la date au 1er juillet 1879.

M. FOSTER : C'est parfait.

(La Chambre adopte la motion ainsi modifiée.)

MOTIONS ADOPTEES SANS DISCUSSION.

Relevé détaillé des divers montants dépensés depuis deux ans pour le quai et ses abords à l'île Bizard, comté de Jacques-Cartier, P.Q.—M. Monk (par M. Barker).

Copie de toute correspondance, documents, papiers et rapports qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant le port de Port-Colborne, son brise-lames et les éleveurs qui s'y trouvent ou que l'on projette de construire.—M. Barker.

Copie de toutes pétitions, mémoires et résolutions de l'assemblée législative du Manitoba et de l'exécutif de cette province, et de toute correspondance relative à l'extension des limites du Manitoba vers l'ouest ou le nord.—M. W. S. McCarthy.

Etat faisant connaître le nombre et la situation, le coût et les recettes des établissements frigorifiques pour la conservation de la boîte, et copie certifiée des rapports de tous ces établissements depuis 1900. Aussi, les noms et les salaires de tous les surintendants, officiers et gardiens desdits établissements, et le nombre de livres des différentes espèces de pois-

sons qui y sont emmagasinés, la quantité de boîte tirée de ces établissements par des pêcheurs pour leur usage, et les noms de ces pêcheurs. Aussi, tous renseignements de nature à faciliter une étude complète de la question des établissements frigorifiques subventionnés par le Gouvernement.—M. A. Martin (par M. A. McLean).

Etat donnant les noms des colons des territoires du Nord-Ouest n'ayant pas droit à un second homestead, qui ont été autorisés par le département à acquérir de nouveaux quarts de sections aux conditions ordinaires de culture ; les dates auxquelles cette autorisation a été accordée ; les terres achetées par ces colons par suite de cette autorisation, le prix convenu et la somme versée. Aussi, la manière dont les agents locaux des terres fédérales ont été notifiés de l'autorisation donnée pour opérer ces ventes.—M. Lake.

Etat faisant connaître l'exposé des faits dans l'affaire de l'accident "Canada"—"Cap-Breton", tel que communiqué par le capitaine Reid, de Montréal, à des témoins dont le certificat ou la licence pouvait être mis en cause en rapport avec l'enquête au sujet de cet accident.—M. Ames.

LA POSTE RURALE.

M. HOUGHTON LENNOX (Simcoe-sud) : Je demande le dépôt de

Copies de toute correspondance, tous écrits, dossiers, documents, mémoires ou renseignements, manuscrits ou imprimés en la possession ou sous le contrôle du ministère des Postes, concernant la création d'un service de distribution rurale au Canada ou la manière d'établir ou d'administrer ce service, et son coût probable. En outre, tous renseignements que le ministère possède sur le fonctionnement d'un service semblable aux Etats-Unis ou ailleurs et son coût annuel et autres détails.

Comme cette question intéresse à un haut degré les populations des districts ruraux au Canada, j'ai donné avis au ministre des Postes que je proposerais ma motion aujourd'hui. Cette question a déjà fait l'objet de plusieurs débats dans cette Chambre et à l'instar de nombre de mes collègues, et du ministre des Postes lui-même, j'ai observé de près les diverses étapes de cette réforme aux Etats-Unis.

Si je ne me trompe, le directeur général des Postes n'a jamais fait d'exposé complet de la question ; tout au plus l'a-t-il abordée une fois, la session dernière. C'était au cours du débat qui s'est déroulé ici le 28 juin dernier, débat provoqué par le député de Lambton-est (M. Armstrong) qui nous a démontré que ce système a abouti au plus éclatant succès, aux Etats-Unis. Le ministre des Postes s'est alors permis de révoquer en doute l'exactitude de cette dernière affirmation. Cette réforme a-t-elle, oui ou non, été couronnée de succès, aux Etats-Unis ? Voilà ce qu'il importe d'étudier, en face du mouvement qui se dessine au Canada. Affirmer que l'heure est venue d'établir la distribution des dépêches et correspondances postales à